

# Règlement du Casting Blancheporte 2025

## Article 1- Organisation

La société Civad Blancheporte S.A.S. 22 rue de la Blanche Porte à Tourcoing organise en France Métropolitaine, du 23 décembre 2024 au 31 janvier 2025 un concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé "Casting Blancheporte" dont le règlement est déposé chez Maître Sébastien GOBERT, Huissier de Justice à Roubaix, associé de la S.E.L.A.R.L. Gobert, Plassy-Szypula, dépositaire du règlement complet de ce Concours.

## Article 2- Participation

Toute participation au Casting Blancheporte implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Cette opération est ouverte à toutes les femmes de 45 ans et plus, domiciliées en France métropolitaine ou en Belgique, souhaitant participer et pouvant se rendre disponibles à la date de la Journée Casting Exceptionnelle le 4 avril 2025 (prévoir d'être disponible aussi la veille, le 3 avril 2025), au cours de laquelle sont prévues les séances photos et vidéos.

Cette opération n'est pas ouverte aux membres du personnel Blancheporte ni aux membres de leurs familles.

## Article 3- Modalités de participation

La participation s'effectue uniquement par voie électronique. Les inscriptions sont ouvertes dans un premier temps, du 23 au 30 décembre 2024, exclusivement sur l'application, puis jusqu'au 31 janvier 2025 à minuit, à la fois sur l'application et les sites blancheporte.fr et blancheporte.be.

Aucune participation ne pourra être enregistrée par téléphone, par courrier, par e-mail ou sur les réseaux sociaux.

Pour participer, il est nécessaire :

- D'adresser sa candidature avant le 31 janvier 2025 minuit en complétant le formulaire en ligne ;
- De remplir le formulaire de participation en indiquant ses nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone, e-mail, adresse postale ;
- De décrire sa personnalité en quelques lignes et d'expliquer sa motivation à participer au Concours ;
- De joindre 2 photos récentes : 1 de face, 1 en pied (poids maximum autorisé : 5 Mo).

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date de clôture du Concours sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination de la candidature.

Les participantes s'engagent à se rendre disponibles la journée complète du 4 avril 2025 (la Journée Exceptionnelle) et à arriver sur les lieux la veille, le 3 avril avant 18h. En cas de non-disponibilité, Blancheporte se réserve le droit de sélectionner une autre participante.

Pour être éligibles, les candidates doivent obligatoirement avoir 45 ans révolus à la date de la Journée Exceptionnelle, soit au plus tard le 4 avril 2025.

## Article 4 - Dotation

Les gagnantes bénéficieront :

- D'une Journée Exceptionnelle de prise de vues et de vidéo réalisées avec photographe professionnel, vidéaste, coiffeur-maquilleur et styliste. Cette Journée Exceptionnelle le 4 avril 2025 se déroulera dans la métropole lilloise.
- Du dressing proposé par Blancheporte lors de cette Journée Exceptionnelle ;
- De la présentation de leur journée sur le blog du site Blancheporte avec partages et descriptifs de leur expérience ;
- De la mise en ligne des photos et vidéos, à partir du 29 mai 2025 sur les sites Blancheporte.fr et Blancheporte.be et sur les réseaux sociaux ;

Pour chacune des gagnantes, Blancheporte réserve et prend à sa charge :

- les frais de transport du lieu de résidence au lieu de prise de vues, selon le mode de transport choisi d'un commun accord, en train, avion ou en remboursant les frais kilométriques engagés - les frais d'hébergement pour les nuits du 3 et 4 avril 2025.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu de la part des gagnantes à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit. Ce lot ne pouvant être ni cédé à titre onéreux ni gratuit. Blancheporte se réserve le droit de remplacer un lot par un autre lot de valeur égale ou supérieure, notamment mais sans que cela ne soit exhaustif, en cas d'indisponibilité du lot initialement prévu.

Blancheporte se réserve le droit de reporter la date de cette Journée Exceptionnelle pour raison exceptionnelle indépendante de sa volonté.

## Article 5 - Détermination des Gagnantes

Après la clôture de l'appel à candidatures, 5 personnes seront désignées gagnantes par un jury composé de membres du personnel Blancheporte.

Seront choisies 5 femmes représentatives, selon ce jury, de la femme de 45 ans et plus. Le choix se faisant sur base de critères subjectifs et non quantifiables, aucune contestation ne saurait être recevable.

Les 5 gagnantes seront averties par téléphone ou e-mail. À ce titre, le numéro de téléphone et l'adresse e-mail sont obligatoires. Elles devront confirmer dans un délai de 8 jours qu'elles acceptent de participer à la Journée Exceptionnelle. A défaut de réponse dans le délai, Blancheporte déterminera une autre gagnante.

Les participantes non sélectionnées ne seront pas informées individuellement, mais recevront une notification à l'adresse e-mail fournie lors de leur inscription, au plus tard fin février.

Les résultats seront rendus publics sur le site Blancheporte.fr et Blancheporte.be à partir du 11 juin 2025.

## Article 6- Autorisations

En acceptant de participer à la Journée Exceptionnelle, chacune des 5 gagnantes autorise, à titre gracieux, Blancheporte à publier son prénom, ville, et les réponses données au questionnaire de personnalité ainsi

que la reproduction et la diffusion des photos et des vidéos prises lors de la Journée Exceptionnelle du 4 avril 2025, sur les sites de Blancheporte en France et en Belgique, dans certains de ses e-mails, sur ses catalogues et sur les pages officielles des réseaux sociaux sur lesquels Blancheporte est présente.

Cette autorisation court pour une durée de 5 ans à compter de la première diffusion. Dans le cadre d'une rétrospective et avec l'accord des gagnantes, les photos pourront éventuellement être utilisées après cette durée de 5 ans.

Les participantes sont informées que Blancheporte se réserve la possibilité de procéder à la vérification des informations communiquées lors de l'inscription et que toute indication fautive ou erronée entraînera systématiquement l'annulation de la participation.

#### Article 7- Responsabilité

La participation au Concours "Casting Blancheporte" implique la connaissance des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et des risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte

Blancheporte décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du Concours, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique.

Blancheporte ne saurait être tenue pour responsable si, au cas où les circonstances extérieures les y obligeaient, ce Concours devait être modifié ou reporté.

#### Article 8 – Force majeure

Blancheporte ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler le présent Concours, à l'écourter, le proroger, le reporter, le suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation.

#### Article 9 – Données personnelles

Pour organiser ce concours Casting, Blancheporte, responsable de traitement, collecte et traite les données à caractère personnel des participants.

Les informations à caractère personnel suivantes sont obligatoires et nécessaires à Blancheporte pour la prise en compte, la validation de la participation, la détermination des gagnantes et l'organisation de la Journée Exceptionnelle : Nom ; prénom ; E-mail ; téléphone ; adresse postale ; date de naissance (format JJMMAAAA) ; taille en cm ; taille de vêtement, pointure ; photos.

Ces données pour la participation au Casting Blancheporte 2025 seront conservées pendant 12 mois après la clôture du Casting. Les participantes seront automatiquement informées par e-mail du prochain Casting.

Les données personnelles des gagnantes (nom, prénom, photo, coordonnées) sont conservées pendant 5 ans.

Toute participante dispose d'un droit d'accès et peut également demander la rectification des données la concernant et, dans les conditions prévues par la loi, s'opposer à leur traitement. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à [dpo@blancheporte.fr](mailto:dpo@blancheporte.fr).

#### Article 10 – Loi applicable et Règlement

Le présent Concours est exclusivement soumis à la loi française.

Les éventuelles réclamations concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou modalités doivent être adressées par courrier postal jusqu'à 30 jours après la clôture du casting, à Blancheporte – Service Clientèle - Casting 2024 - 59971 Tourcoing Cedex.

Il ne sera répondu à aucune demande par téléphone ou par e-mail.

Tout différent né à l'occasion du Casting Blancheporte devra faire l'objet d'une tentative de résolution à l'amiable. Si le désaccord persiste, le litige sera soumis aux juridictions compétentes.

\*\*\*\*\*